

7 avril 1995

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DU PERSONNEL, LE 4 AVRIL 1995

Résumé: *Difficultés avec les Communiqués officiels sur les réunions du CCP — Révision des Statut et Règlement du personnel — Temps choisi — Relations extérieures — Statuts de l'Association du personnel — Réunions pour le personnel — Comptes et bilan de l'Association — Assurance maladie.*

La réunion du Conseil du personnel a débuté à 14 heures 30, sous la présidence de Lorenzo Resegotti.

1.-Activités du Comité exécutif

1.1.- Fonctionnement du Comité de concertation permanent (CCP)

Le fonctionnement du CCP s'est amélioré mais le Comité exécutif a exposé les difficultés qu'il rencontre pour obtenir que les conclusions des réunions du CCP et le Communiqué officiel dans le Bulletin hebdomadaire soient rédigés et transmis au Directeur général de manière satisfaisante. Jusqu'à l'année dernière, le Communiqué était rédigé d'un commun accord entre l'Administration et l'Association du personnel. Il n'en est plus rien, comme vous allez le voir d'après quelques exemples.

Examen du système MOAS

Le premier exemple concerne **l'examen du système MOAS**: lors de sa réunion du 24 mars, le CCP a tenu une première discussion — formelle — au cours de laquelle l'Administration a exposé un problème qu'elle trouvait dans le système MOAS, à savoir que le rapport entre le coût des doubles échelons et celui des échelons simples était trop faible. L'Association a rappelé l'objectif principal du système qui est de mieux assurer la mission de l'Organisation par une meilleure motivation du personnel. Elle a présenté une liste de nombreux problèmes qui ressortent de l'enquête qu'elle a menée avec l'aide de l'Université de Neuchâtel et des études d'une Commission interne de l'Association et qui ont trait tant au système lui-même qu'à la façon dont il est appliqué.

Il a été convenu que, avant que tout document soit rédigé sur des modifications éventuelles au système, une réunion d'échange d'idées serait organisée pour envisager quelles solutions pourraient être apportées aux problèmes recensés, sans créer des problèmes plus grands.

Or vous trouvez dans les Communications officielles du Bulletin n° 15/95, du 10 avril 1995 le texte suivant: "*Le Comité a tenu une discussion informelle qui se poursuivra lors d'une réunion ultérieure sur la base d'un document de travail que doit présenter la Direction*".¹

Assurance maladie

Un autre exemple concernait **l'assurance maladie**: le CCP a entendu un rapport du sous-groupe du CCP chargé de la surveillance de l'assurance maladie (le CHISB²) montrant l'évolution inquiétante des coûts de l'assurance maladie, d'où celle des primes. A la suite de ce rapport — qui a aussi fait l'objet d'une présentation au Conseil du personnel comme vous pourrez le voir plus loin — le CCP avait conclu que la situation nécessitait des décisions d'orientation politique urgentes, pour que le CHISB puisse continuer ses études techniques, et recommandait que la même présentation soit faite lors de la prochaine réunion du Comité de Management.

¹ 1 ors d'une réunion du CCP, le 6 avril, l'Administration a reconnu que les conclusions de l'Association, telles qu'elles sont présentées ci-dessus correspondraient bien aux discussions.

² d'après le nom anglais CERN Health Insurance Supervisory Board.

Or vous pouvez lire dans les Communications officielles du Bulletin n° 15/95: "Un rapport intermédiaire du CHISB sur un certain nombre de questions urgentes relatives aux augmentations des coûts, y compris le niveau des primes, a été présenté et discuté. Le CHISB poursuivra son étude et soumettra son rapport final sur ces questions dès que possible."¹

L'Association publiera ses propres commentaires sur les réunions du CCP

Comme les tentatives de l'Association pour obtenir un texte commun pour le Bulletin hebdomadaire ont échoué, sur proposition du Bureau de l'Association, le Conseil du personnel a décidé à l'unanimité qu'à l'avenir, l'Association publiera ses propres commentaires. en attendant d'obtenir des textes communs. Vous en avez trouvé quelques-uns ci-dessus, vous en trouverez d'autres plus loin.

1.2.- Révision des Statut et Règlement du personnel

Les discussions se poursuivent au sein du sous-groupe du CCP et aussi dans le CCP dans une atmosphère de réelle concertation, et des textes communs sur la plupart des questions étudiées jusqu'à présent ont été rédigés — les plus récents portant sur les mesures disciplinaires, les conditions d'extinction des contrats d'emploi, la formation, l'hygiène et la sécurité, le règlement des différends (recours, etc.). Ils seront présentés au Forum tripartite TREF lors de sa prochaine réunion, les 24 et 25 avril prochain.

1.3.- Temps choisis

Le Comité exécutif et le Secrétariat de l'Association ont collecté bon nombre de documents sur les pratiques, dont certaines sont innovatrices, en matière d'organisation du temps de travail dans les Etats membres, les autres Organisations internationales, etc. Afin de préparer des propositions détaillées éventuelles, le Conseil a décidé, à l'unanimité moins trois abstentions, la mise en route d'une Commission interne sur le Temps choisi, à laquelle plusieurs membres du Conseil se sont engagés à participer activement.

1.4.- Relations extérieures

La prochaine réunion de YORICS se tiendra à Genève, les 23 et 24 mai prochains.

1.5.- Statuts de l'Association du personnel

Le Conseil examinera lors de sa prochaine réunion les propositions d'amendements aux Statuts de l'Association. A ce propos, le Conseil a rappelé au Comité exécutif qu'il devait faire des démarches et des propositions visant à mieux intégrer les

membres du personnel non titulaires, en particulier les utilisateurs du CERN, dont seule une fraction minuscule adhère volontairement à l'Association dans le cadre des nouveaux Statuts de 1993.

1.6.- Réunions pour le personnel

Sur proposition du Comité exécutif, l'Association organisera trois réunions générales pour le personnel au mois de mai, pour échanges d'information et discussions. Vous serez informés par le Bulletin hebdomadaire et par un FLASH des lieux et des dates de ces réunions.

Le Conseil du personnel a eu une première discussion sur la question des effectifs, déjà réduits dans certains secteurs, la réduction considérable supplémentaire des effectifs planifiée et la perte de compétence qui en découle pour l'Organisation, ce qui amène certains à douter que le LHC puisse être véritablement construit comme prévu. Le Comité exécutif est chargé de réfléchir aux moyens de faire entendre la voix de l'Association dans ce débat.

2.- Comptes et bilan de l'Association pour 1994

Le Trésorier de l'Association, Raymond Collomb, a présenté les comptes de recettes et dépenses de l'Association pour 1994 ainsi que le bilan au 31 décembre 1994. Il a donné les explications demandées par les membres du Conseil. Le pourcentage des membres du personnel titulaires qui sont membres volontaires de l'Association évolue entre 78 et 80%. Comptes et bilan seront inclus dans le Rapport annuel qui sera soumis à l'Assemblée générale de l'Association, à l'automne prochain.

3.- Assurance maladie

Le représentant de l'Administration au sein du CHISB, Harry Atherton, a présenté les éléments du Rapport intermédiaire du CHISB sur plusieurs questions urgentes, qu'il avait déjà présenté à la réunion du CCP du 24 mars.

Il a d'abord rappelé les bases juridiques de la protection sociale au CERN (article 21 de l'Accord de siège avec la Suisse, Statut et Règlement du personnel), souligné l'existence de la Convention passée avec la Compagnie AUSTRIA en 1971, renouvelée plusieurs fois, et récemment jusqu'en 1999. Le Conseil de l'Organisation ayant reconnu, en 1985, le droit des pensionnés du CERN de rester assurés dans le système fourni par le CERN, cette disposition figure dans cette Convention depuis cette date.

Principe de mutualité et répartition des dépenses

Notre assurance est fondée sur un principe de mutualité et de solidarité selon lequel chacun contribue selon ses moyens et bénéficie selon ses besoins. Elle répartit les frais à l'intérieur de l'Organisation, par sous-traitance à une entreprise extérieure, l'AUSTRIA. Les remboursements effectués par l'AUSTRIA, plus ses frais de gestion et ses bénéfices — pour un total de 5,5% environ — sont en fait payés par les assurés et par l'Organisation.

Les membres du personnel contribuent 35% du montant de la prime calculée sur leur salaire, les pensionnés contribuent 35% du montant de la prime calculée sur leur pension théorique maximale. L'Organisation contribue 65% du montant de la prime due pour les membres du personnel mais pas de la prime due pour les pensionnés. A cause des limites aux remboursements et des franchises, le personnel paie environ 50% des dépenses.

Plusieurs avertissements ignorés par le Directeur général

La situation de l'assurance maladie avait déjà fait l'objet de trois rapports : deux rapports rédigés sous la présidence de Hans Hoffmann, alors Directeur des affaires techniques et administratives, **en novembre 1990 et en décembre 1991**, un rapport rédigé sous la présidence de Helmut Weber, alors Directeur de l'Administration, **en août 1992**. Ces rapports avaient reçu le soutien unanime du CCP mais sur les questions de principe importantes ils étaient restés sans suite au niveau du Directeur général.

Le rapport récent du CHISB reprend et met à jour les points essentiels des rapports précédents.

Augmentation des coûts et des primes

Les coûts (somme des remboursements effectués par l'assurance) sont passés de 7 MCHF en francs 1974 à 36 MCHF en francs 1994. Les primes — primes globales — sont passées de 6,5% en 1974 à 10,27% du salaire en 1995, et les prévisions pour les années futures sont pessimistes : 11,3% en 1996 et 12,6% en 1997.

Un rapport précédent du CHISB au CCP avait montré que les prestations offertes par l'assurance du CERN sont équivalentes à celles offertes dans les autres organisations internationales.

Les dépenses devraient dépendre considérablement avec l'âge des personnes assurées, augmentant d'un facteur 4,5 entre le jeune âge et l'âge des retraités. Par tranche d'âge, les dépenses au CERN ont augmenté de la même façon que celles de la population suisse, soit de 7,5% par an, à comparer avec l'inflation moyenne à Genève de 3,5% par an: ceci montre que les assurés cernois se comportent individuellement comme les autres.

Cependant, les dépenses de l'assurance maladie du CERN ont augmenté de 10% par an: pourquoi? Ceci vient du fait que la population assurée du CERN vieillit beaucoup plus vite que la population suisse en général et passe dans des tranches d'âge pour lesquelles les besoins sont plus grands et plus chers. Ce vieillissement est dû à l'arrêt presque total du recrutement, et au vieillissement annuel du personnel en place.

Le personnel actif paie une partie croissante des dépenses des pensionnés

Le système étant un système de répartition des dépenses entre assurés et Organisation, les remboursements doivent être financés par eux. Comme l'Organisation ne complète pas la prime payée par les pensionnés, une partie croissante des dépenses de santé des pensionnés est payée par le personnel actif. En 1979, le personnel contribuait pour 0,07MCHF aux 0,3MCHF des dépenses des pensionnés, en 1993 pour 2,24MCHF pour 9,2MCHF et en l'an 2000, si rien n'est entrepris, ces chiffres seront de 4,1MCHF pour 18,8MCHF.

Le CERN doit compléter la prime due pour les pensionnés

Comme l'Organisation encourage depuis 1980 les départs anticipés selon des systèmes divers, et comme elle a réduit et s'apprête à réduire encore plus considérablement l'effectif du personnel, la contribution du personnel aux dépenses des pensionnées deviendra rapidement exorbitante si rien d'autre n'est fait. Or **le CERN est la seule Organisation internationale à Genève qui ne complète pas la prime due pour les pensionnés**, et les rapports de 1990, 1991 et 1992, soutenus par le CCP, recommandaient fortement cette prise en charge, modeste à l'époque. Il convient donc que des décisions politiques soient prises d'urgence dans ce sens.

Analyse des coûts et moyens de les réduire
Besoin de négociations à haut niveau

Assistance para-médicale aux
vieillards impotents

Les dépenses les plus importantes viennent des frais hospitaliers, des honoraires de médecin, des frais de pharmacie, d'analyses et de radiographies et des frais dentaires. Leur augmentation au-delà de l'augmentation moyenne du coût de la vie est un phénomène général dans tous nos Etats membres, contre lequel certains gouvernements prennent des mesures sévères. La situation particulière du CERN vient de ce que les tarifs appliqués à ses assurés sont souvent supérieurs aux tarifs courants. Ni le CHISB ni le CCP ne peuvent agir sur ce phénomène qui devrait être abordé énergiquement au niveau le plus élevé de l'Organisation, en coordination avec les autres Organisations internationales soumises aux mêmes difficultés, lors de négociations avec les autorités locales ou nationales compétentes.

Dans 10 ans, 50% du personnel actuel sera à la retraite. Or 20% des personnes âgées de plus de 80 ans ont besoin d'une assistance partielle ou totale. Cette assistance est très coûteuse et aucune disposition particulière n'est actuellement prévue pour cela. Or les Etats membres, chez eux, apportent des aides ou des interventions. Il convient de trouver une solution pour le CERN d'ici la fin de cette année, en se basant sur les études faites par le CHISB et ailleurs.

Besoin de décisions politiques urgentes

A la suite de cette présentation, le Conseil du personnel a apporté son plein soutien au Comité exécutif pour défendre les conclusions du rapport du CHISB — et des rapports antérieurs — et pour insister pour qu'elles soient sérieusement prises en considération par le Directeur général de toute urgence.

La séance s'est terminée à 18 heures 10.

* * * * *

**QUELQUES COMMENTAIRES SUR LES COMMUNICATIONS OFFICIELLES RELATIVES AUX RÉUNIONS
DU CCP DU 1^{er} ET DU 24 MARS 1995**

(Le texte de l'Administration est en italique, nos commentaires sont en caractères normaux)

Ces commentaires sont publiés en application de la décision du Conseil du personnel mentionnée ci-dessus.

**Bulletin hebdomadaire n° 13/95
du 27 mars 1995**

"1. Documents proposés par la Commission paritaire de formation et de perfectionnement (JTB): *En ce qui concerne le plan de formation il a été pris note [...] des réserves sur certains aspects de mise en oeuvre, émises par des membres du Comité qui ont cependant souligné qu'ils souscrivaient au document d'un point de vue général."*

La situation est la suivante: l'Association du personnel a soutenu entièrement le plan soumis par le JTB, plan qui contient tout un ensemble de recommandations et a demandé que des décisions opérationnelles soient prises pour que ces recommandations ne restent pas des vœux pieux.

En réponse, le nouveau Président du JTB et quelques représentants du Directeur général ont déclaré qu'ils seraient satisfaits si les recommandations étaient suivies (mais par qui?) à 40 ~ 50%.

"4. Rapport sur la situation des femmes membres du personnel du CERN: *Les recommandations figurant dans ce rapport seront prises en considération à mesure que les divers points pertinents seront examinés dans le cadre de la révision des Statut et Règlement du personnel [S&R], en vue d'améliorer l'égalité des chances des membres du personnel masculins et féminins au CERN"*.

La situation est la suivante: le CCP a discuté ce Rapport sur la situation de femmes au CERN, rapport qui date de juillet 1993 et dont les recommandations ont été entièrement soutenues par le Conseil du personnel³. Les représentants du Directeur général ont déclaré accepter les recommandations visant à l'égalité des chances mais non celles visant à rectifier les déséquilibres existants. Le CCP a bien conclu comme mentionné ci-dessus en ce qui concerne les recommandations susceptibles d'être incorporées dans les S&R, mais a

³ voir notre article dans le Bulletin hebdomadaire n° 09/95 du 27.02.1995

ajouté que les autres recommandations, comme par exemple la création d'un poste de délégué(e) à l'égalité de droit et de traitement seraient examinées plus en détail lors de sa prochaine réunion.

"5. Divers - Travail d'été des enfants de membres du personnel du CERN: La Direction a accepté de réexaminer cette proposition compte tenu que la plupart des membres du Comité trouveraient regrettable de supprimer ce programme dans le cadre des efforts actuels pour réaliser des économies."

La situation est la suivante: dans le cadre de la recherche de 25 MCHF d'économies annuelles, pour laquelle le Management avait tenu une séance de "brainstorming" en dehors du CERN⁴, la Direction a envisagé de supprimer les possibilités de travail d'été des enfants de membres du personnel. Cette suppression était censée apporter une économie de 105 000 CHF et de un quart de poste par an. Les représentants de l'Association ont fait valoir que les enfants de fonctionnaires jouent un rôle de remplacement du personnel absent pendant les vacances, qu'il faudrait engager du personnel intérimaire, ce qui coûterait plus cher se ferait au détriment d'une formation utile à la vie professionnelle de ces enfants. Les membres du CCP se sont rangés à cet avis, et, finalement, le Directeur général a maintenu le programme pour 1995.

**Bulletin hebdomadaire n° 15/95
du 10 avril 1995**

"2. Examen des rémunérations: le Comité a entendu rapport sur l'état d'avancement des entretiens concernant la collecte des données dans diverses organisations et entreprises industrielles, qui seront achevés en avril. La discussion doit se poursuivre sur la planification d'aspects connexes au TREF (sic). La question des conditions financières des boursiers sera examinée dans la perspective du rapport à préparer sur le programme des boursiers et attachés et dans le cadre de l'examen des rémunérations."

Calendrier des travaux: Malgré les avertissements de l'Association du personnel, la Direction avait annoncé aux représentants des Etats membres dans le Forum tripartite TREF qu'elle comptait terminer la collecte des données sur les rémunérations à la fin février, vérifier et analyser ces données pendant 3 à 4 mois, et les présenter à TREF lors de sa réunion de fin juin. Comme il fallait s'y attendre, la collecte n'est pas encore terminée à ce jour, et l'Association a demandé que la présentation des données à TREF soit reportée en

⁴ voir notre article dans le Bulletin hebdomadaire n° 03/95 du 16.01.1995

conséquence, c'est-à-dire après l'été prochain. La Direction n'a pas encore répondu à cette demande éminemment raisonnable.

Rémunérations des boursiers: alertée par la lecture du Résumé des conclusions du Comité des Directives Scientifiques (SPC), le 14 mars dernier, qui recommandait que le nombre des boursiers soit considérablement augmenté mais à budget constant, et par le Compte rendu de la réunion de l'ACCU⁵ du 8 mars dernier⁶, où le programme des Boursiers et Attachés avait été discuté, l'Association a demandé elle aussi à pouvoir en discuter au CCP. Elle a insisté pour tout examen éventuel des conditions d'emploi des boursiers se fasse ouvertement, dans le cadre de l'examen général des rémunérations en cours. Elle a souligné que le calendrier de cet examen était incompatible avec la présentation de toute proposition à ce sujet dans le document prévu pour le Conseil du CERN en juin prochain.

"3. Assurance maladie — 5. Examen du MOAS"
Pour mémoire (voir plus haut)

"6. Divers - Entrée sur le site de Meyrin par la porte C : plusieurs membres du Comité ont déconseillé la fermeture annoncée de cette entrée, dont il sera discuté avec le Comité du site."

Ici encore, c'est en lisant le compte rendu de la réunion de l'ACCU dans le Bulletin hebdomadaire que l'Association a appris que "la fermeture de la porte C était à l'étude"⁷. Elle a donc mis ce point à l'ordre du jour du CCP et a montré que la fermeture en question (annoncée ou à l'étude?) risquerait de provoquer de sérieux embouteillages aux entrées A et B sur la route de Meyrin aux heures d'entrée et de sortie du CERN. Effectivement, la majorité des membres du CCP — qui n'étaient pas plus informés que nous — ont soutenu les observations de l'Association et ont déconseillé cette fermeture. Signalons à cette occasion que, malgré ses demandes répétées, l'Association n'a pas de représentant dans le Comité du site.

Par ces commentaires, nous espérons avoir pu vous donner des informations plus précises et plus complètes sur des questions qui nous concernent tous.

* * * * *

⁵ Comité consultatif des utilisateurs du CERN (en Anglais Advisory Committee of CERN Users)

⁶ voir les Communications officielles dans le Bulletin hebdomadaire n° 13/95 du 27 mars 1995

⁷ et que les vignettes CERN étaient retournées à leur traditionnel dessin bleu, informations que l'Administration semble réserver aux utilisateurs du CERN et oublier de transmettre aux autres membres du personnel

GROUPEMENT DES ANCIENS DU CERN (GAC)

CONVOCATION

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

MERCREDI 26 AVRIL 1995, à 14h.30
Amphithéâtre du Bâtiment Principal
CERN

Le Comité

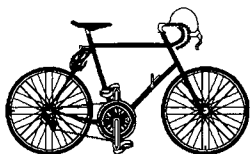
POUR INFORMATION

3ème Tournoi de Tennis SBS des fonctionnaires internationaux

Genève les 24 et 25 juin 1995

Pour les personnes intéressées, des bulletins d'inscription sont disponibles au Secrétariat de l'Association du Personnel - Bâtiment 64 R-010.

CLUBS



VELO

Nous continuons les festivités et sous un ciel très clément, rendez-vous pour les prochaines sorties :

SAMEDI 15 AVRIL, 14h00, piscine de Ferney-Voltaire et cette fois une petite difficulté au programme avec la montée de Russin.

SAMEDI 22 AVRIL, 14h00, piscine de Ferney-Voltaire pour 43 kilomètres.

Les inscriptions sont toujours ouvertes, n'hésitez plus pour nous rejoindre. Renseignements auprès de Nicole: tél. 4788.



RUNNING

25th Annual Relay Race around CERN

The date foreseen for this year's race is Wednesday May 31st, starting at 12.15 p.m. Teams of 6 persons take part, distances 1000m, 800m (twice), 500m (twice) and 300m. Think about forming your team.

Details will appear in a future bulletin.

25ème Relais du CERN

La date prévue pour la Course Relais est le mercredi 31 mai, départ à 12h 15. Equipes de six personnes, distances 1000m, 800m (deux fois), 500m (deux fois) et 300m. Pensez à la formation de votre équipe.

Les détails paraîtront dans un prochain Bulletin.

David Dallman/AS tél.3825, running@cernvm



CRICKET

The 1995 Cricket season is upon us. Weather permitting, the first net practice will be held on Thursday, 20 April at the CERN C.C. ground on the Préveessin site (CERN map reference: J28.d9). Starting time 17.45.

The first match will be a practice match on Sunday, 23 April. The first fixture will take place on 30 April against Cossonay C.C. at CERN.

For further information about Cricket please contact:

D.J.Allen (Secretary) ☎ 2575/6627
(DJAllen@cernvm.cern.ch)

A.Cash (Vice-Captain) ☎ 9584
(Cash@cernvm.cern.ch) or

B.Pattison (President) ☎ 2923
(Pattison@cernvm.cern.ch)

C.Onions (Captain) ☎ 5039
(Onions@cernvm.cern.ch)
is away until 24 April.